11:15

NATIONS UNIES

RAPPORT

COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE



ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : ONZIEME SESSION

SUPPLEMENT No. 13 (A/3172)

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Pages
INTRODUCTION		v
CHAPITRE PREMIER ORGANISATION ET ACTI- VITE DE LA COMMISSION ET DE SON COMITE		
A Examen du rapport de la Commission par l'Assemblée générale à sa dixième session	1-2	1
B Organisation et situation actuelle	3-4	1
CHAPITRE II LA QUESTION DE COREE ET L'AR-MISTICE	5–15	1
CHAPITRE III REGIME REPRESENTATIF DANS LA REPUBLIQUE DE COREE		
A Introduction	16-17	3
B Le pouvoir exécutif	18 19-24 25-30	3 3 4
C L'Assemblée nationale	31-36	5
D Structure des partis politiques	37-39	5
E Administration locale	40-42	6
CHAPITRE IV SITUATION ECONOMIQUE ET ETAT D'AVANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION DANS LA REPUBLIQUE DE COREE		
A Exposé général de la situation économique et financière	43-49	6
 B Aide internationale à la République de Corée 1. L'aide des Etats-Unis d'Amérique 2. Le programme de l'Agence des Nations Unies 	50-51 52-55	8 8
pour le relèvement de la Corée	56-60	9
a) Investissements	61-62	9 9
b) Autres programmes	63-65 66-67	10
c) Programmes communs	68	10
<u>d</u>) Organismes bénévoles	69	10
f) Plans de l'Agence pour l'avenir	70-72	10
Nations Unies	73-81	11

ANNEXES

	Pages
I Liste des délégations à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et des membres de Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies:	u
 A Délégations à la Commission: 1. Liste des délégations	. 13
i) Présidents de la Commission	. 13 . 14
B Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	. 14
C Organisation	. 14
II Gouvernement de la République de Corée:	
A Pouvoir exécutif	. 14
B Assemblée nationale	. 15
III Relations internationales de la République de Corée:	
A Représentation diplomatique de la République de Corée	. 15
B Admission de la République de Corée à des organisations internationales et adhésion à des traités internationaux	
C Principales conférences auxquelles la République de Corée a participé	
IV Résultats officiels des élections à la présidence et à la vice- présidence de la République de Corée (15 mai 1956):	-
A Résultats de l'élection à la présidence	. 17
B Résultats de l'élection à la vice-présidence	. 17
V Renseignements statistiques sur les élections organisées enverte de la loi sur l'autonomie locale:	1
A Elections de maires dans les grandes villes, les villes et les municipalités (8 août 1956)	. 17
B Elections aux conseils locaux des grandes villes, des villes e des municipalités (8 août 1956)	t . 18
C Elections au Conseil du district spécial de la Ville de Séoul e aux conseils provinciaux (13 août 1956)	

INTRODUCTION

Le présent rapport concerne la période du 7 septembre 1955, date du dernier rapport de la Commission, au 24 août 1956.

La Commission des Nations Uniespour l'unification et le relèvement de la Corée a été créée par l'Assemblée générale aux termes de la résolution 376 (V) du 7 octobre 1950 et ses fonctions d'ordre économique ont été précisées par l'Assemblée générale dans sa résolution 410 (V) du 1er décembre 1950.

Il convient de lire le présent rapport en se référant à ceux que la Commission a déjà présentés aux sixième, septième, huitième, neuvième et dixième sessions de l'Assemblée générale et qui portent sur la période du 7 octobre 1950 au 7 septembre 1955 (A/1881, A/2187, A/2441, A/2711 et A/2947).

Le présent rapport a été signé le 24 août 1956.

Chapitre premier

ORGANISATION ET ACTIVITE DE LA COMMISSION ET DE SON COMITE

A. - Examen du rapport de la Commission par l'Assemblée générale à sa dixième session

- 1. A sa dixième session, l'Assemblée générale était saisie du cinquième rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, dans lequel la Commission déclarait qu'elle était "encore incapable à l'heure actuelle de contribuer à la réalisation de son objectif fondamental, l'unification de la Corée". La Commission indiquait également qu'elle demeurait persuadée qu'il était "urgent de procéder à un règlement pacifique de la question de Corée".
- 2. L'Assemblée générale a discuté la question de Corée et, à sa 549ème séance, le 29 novembre 1955, elle a adopté la résolution 910 A (X) par 44 voix contre zéro, avec 11 abstentions. Dans cette résolution, l'Assemblée a pris note du rapport de la Commission et rappelé que, dans sa résolution 811 (IX) du 11 décembre 1954, en approuvant le rapport des 15 gouvernements qui avaient participé, au nom des Nations Unies, à la Conférence politique de Genève sur la Corée, elle avait exprimé l'espoir qu'il serait bientôt possible de faire des progrès vers la constitution, par des moyens pacifiques, d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique, ayant une forme représentative de gouvernement, et vers le rétablissement intégral de la paix et de la sécurité internationales dans cette région; elle a également noté qu'aux termes du paragraphe 62 de la Convention d'armistice du 27 juillet 1953 les articles et les paragraphes de ladite convention "resteront en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient expressément remplacés,

soit par des amendements et des additions acceptés d'un commun accord, soit par des dispositions spéciales faisant l'objet d'un accord approprié en vue d'un règlement pacifique conclu entre les deux parties sur le plan politique. L'Assemblée a réaffirmé son intention de continuer à s'efforcer de résoudre le plus tôt possible la question de Corée, conformément aux objectifs des Nations Unies, et a demandé instamment que des efforts incessants soient faits en vue d'atteindre ces objectifs. Elle a prié la Secrétaire général d'inscrire la question de Corée à l'ordre du jour provisoire de la onzième session.

B. - Organisation et situation actuelle 2/

- 3. Sur le plan de l'organisation interne, la Commission a décidé, le 7 septembre 1955, de constituer en Corée, à partir du 1er janvier 1956, un comité composé des représentants de l'Australie, des Philippines, de la Thailande et de la Turquie, habilité à agir au nom de la Commission en Corée en vue d'atteindre les objectifs visés par la Commission. Elle a décidé de s'ajourner sine die à partir de la date de la constitution de ce comité, mais elle a également prévu qu'elle pourrait se réunir en séance plénière à tout moment si les circonstances l'exigeaient.
- 4. Le Comité a tenu sa première séance le 1er janvier 1956 et a installé son siège à Séoul. Il a assumé les fonctions et responsabilités confiées à la Commission et s'en est acquitté dans les limites imposées. Le Comité a convoqué une réunion de la Commission pour l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale.

Chapitre II

LA QUESTION DE COREE ET L'ARMISTICE

5. La question de Corée est liée à l'objectif fondamental des Nations Unies en Corée, qui est de réaliser l'établissement d'un gouvernement unifié, indépendant et démocratique pour l'ensemble de la péninsule. La division de la Corée par une ligne de démarcation établie en 1945 le long du 38ème parallèle était, de tous les points de vue, une mesure inacceptable, sauf à titre temporaire, pour toutes les parties intéressées. Le conflit de Corée a été déclenché par l'attaque que la Corée du Nord a lancée le 25 juin 1950. Avec l'intervention armée de la République

1/Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième segsion, Supplément No 13 (A/2947), par. 4. L'Assemblée était également saisie des rapports de la Commission neutre de rapatriement de Corée et devait examiner le problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée. Elle a ajourné l'examen desdits rapports et, en ce qui concerne le deuxième point, elle a adopté la résolution 910 B(X) à sa 549ème séance plénière, le 29 novembre 1955.

populaire de Chine, il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs fondamentaux définis dans la résolution 376 (V) de l'Assemblée générale. La Commission a toujours estimé que la Convention d'armistice qui a mis fin au conflit le 27 juillet 1953 ne constituait pas un règlement pacifique définitif, mais marquait seulement une étape vers le but final qu'il fallait s'efforcer d'atteindre par un règlement pacifique définitif. Jusqu'à présent, les efforts faits en ce sens sont restés vains. La situation est toujours la même: l'armistice reste en vigueur et la question de Corée proprement dite n'est pas encore réglée. Aucun changement essentiel ne s'est en fait produit dans cette situation depuis que la Commission a fait rapport à l'Assemblée l'an dernier.

^{2/}La composition des délégations et du secrétariat est indiquée à l'annexe L

6. La Commission elle-même ne joue aucun rôle dans l'application de l'armistice. Elle peut simplement en observer les effets ainsi que les réactions qu'il suscite et en rendre compte.

7. La République de Corée a refusé de signer la Convention d'armistice, mais elle a accepté, à l'époque, de ne pas entraver son application pendant que l'on s'efforçait de parvenir à un règlement sur le plan politique. Son attitude d'opposition à l'égard de l'armistice est demeurée inébranlable et son impatience devant l'absence de tout progrès à ce jour vers un règlement sur le plan politique a été exprimée avec grande force. Elle soutient toujours que l'armistice n'est respecté que par les Nations Unies, alors qu'au nord de la ligne de démarcation on procède à un inquiétant rassemblement d'effectifs militaires et surtout d'armes, notamment d'armes modernes. A l'appui de ces accusations, la République de Corée a continué à citer des faits et témoignages recueillis par elle-même, ainsi que des déclarations faites par des représentants du Commandement unifié à la Commission d'armistice militaire. En conséquence, la République de Corée continue d'insister fortement pour que les Nations Unies dénoncent la Convention d'armistice. Elle réclame également le retrait des forces communistes de Kaesong, de la presqu'sle d'Ongjim et du delta du Han.

8. La République de Corée fait valoir que, dans ces conditions, il lui semble indispensable qu'on accroisse les forces des Nations Unies et qu'on les dote, ainsi que les siennes propres, des armes les plus modernes, afin de faire équilibre au renforcement militaire du Nord. En ce qui concerne la solution de la question de Corée en général, la République estime qu'une solution pacifique ne sera possible qu'après que les forces communistes chinoises se seront retirées complètement du territoire de la Corée du Nord. Elle soutient qu'en attendant elle doit elle-même rester forte et prête en vue d'un recours, possible mais non nécessairement inévitable, à la force armée.

9. Au cours de l'année, rien n'est venu prouver que les autorités de la Corée du Nord aient modifié sensiblement leur attitude. D'après certaines sources, elles auraient exprimé le désir de voir des contacts s'établir entre le Nord et le Sud, mais elles ne se sont pas montrées disposées à accepter les principes sur lesquels les Nations Unies estiment qu'un progrès pourrait reposer. Les autorités de la Corée du Nord ont appuyé certaines initiatives en faveur d'une conférence qui se réunirait hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies pour discuter le règlement de la question de Corée.

10. Le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine a proposé plus récemment en son propre nom et en celui du régime nord-coréen la réunion d'une conférence des nations intéressées pour discuter la question du retrait de toutes les forces armées étrangères se trouvant en Corée et celle de l'unification pacifique de la Corée, mais les gouvernements représentés au sein du Commandement des forces armées des Nations Unies n'ont

pas accepté cette proposition, car elle n'indiquait nullement que ses auteurs fussent disposés à négocier sur la base des principes déjà définis par les Nations Unies. Lesdits gouvernements se sont déclarés une nouvelle fois disposés à discuter la question de l'unification sur la base de ces principes.

11. Un événement particulier s'est produit au cours de l'année en ce qui concerne la position de la Commission neutre de contrôle. La Commission des Nations Unies a signalé l'an dernier dans son rapport que la République de Corée protestait vigoureusement contre le maintien de cet organisme de contrôle créé en vertu de la Conventiond'armistice et soutenait que la Commission neutre était de toute évidence incapable d'exercer sa fonction qui consistait à s'assurer qu'aucun changement ne soit apporté aux effectifs militaires et aux armements tels qu'ils étaient à la date du 27 juillet 1953.

12. Comme la Commission l'a indiqué dans son précédent rapport (A/2947, par. 17 à 19), la population s'est livrée à des manifestations à partir du mois d'août 1955 pour protester contre la présence des équipes d'observateurs de la Commission neutre de contrôle dans la République de Corée. Ces manifestations se sont poursuivies pendant tout le reste de l'année, avec moins d'ampleur cependant. Dans une déclaration qu'il a faite le 10 décembre 1955. le président Rhee a exhorté la population à cesser toute manifestation afin de faciliter la solution du problème de la Commission neutre de contrôle. L'agitation s'est alors apaisée. Auparavant, en septembre 1955, les équipes d'observateurs neutres avaient été retirées de Tacgu et Kangnung conformément aux recommandations que la Commission neutre de contrôle avait présentées à la Commission d'armistice militaire; en outre, le personnel des équipes de Pusan, Kunsan et Inchon avait été réduit.

 La position adoptée par le Commandement des forces armées des Nations Unies au sujet du problème de la Commission neutre de contrôle traduit son attitude à l'égard de la Convention d'armistice en général. Ses déclarations ont montré qu'il s'inquiétait aussi des conséquences de l'échec de la Commission neutre de contrôle, qui n'avait apparemment pas atteint ses objectifs en ce qui concerne la Corée du Nord, mais il était en même temps persuadé qu'aucun effort ne devait être épargné pour maintenir en vigueur la Convention d'armistice. Dans ces conditions, à titre de mesure d'ordre pratique, le Commandement des forces armées des Nations Unies a annoncé à la Commission d'armistice militaire, le 31 mai 1956, qu'il était habilité à prendre les mesures nécessaires pour parer aux conséquences que pouvaient avoir pour lui la conduite des Coréens du Nord et des communistes chinois et le fait que les membres polonais et tchécoslovaque de la Commission neutre de contrôle n'avaient pas assuré la mise en application des importantes dispositions de la Convention d'armistice dont ils étaient chargés. Le Commandement des forces armées des Nations Unies a en conséquence fait savoir à l'autre partie et à la Commission neutre de contrôle qu'il "suspendait provisoirement" les équipes d'observateurs dans les régions de la République de Corée placées sous son commandement

aussi longtemps que les communistes continueraient de ne pas respecter les dispositions pertinentes de la Convention d'armistice. Il a également indiqué qu'il ne voyait aucune utilité au maintien d'équipes d'observateurs de la Commission neutre de contrôle dans la Corée du Nord. Le Commandement des forces armées des Nations Unies a souligné qu'il continuait à considérer la Convention d'armistice comme restant en vigueur et qu'il limiterait son action aux mesures indiquées. Ces mesures ont été approuvées par les 16 nations qui avaient mis des forces armées à la disposition des Nations Unies lors du conflit de Corée.

14. Le 9 juin 1956, les équipes d'observateurs ont éte retirées de la Corée du Sud et envoyées dans la zone démilitarisée; le 12 juin 1956, les équipes

d'observateurs de la Corée du Nord ont également été retirées. Ces mesures faisaient suite à la décision prise par la Commission neutre de contrôle de rappeler temporairement les équipes d'observateurs dans la zone démilitarisée. La République de Corée a accueilli ces mesures avec satisfaction, mais, pour les raisons indiquées précédemment, elle a persisté dans son opposition au maintien en vigueur de la Convention d'armistice,

15. Bien que la question de Corée n'ait pas encore été réglée, la République de Corée a réussi, pendant la période considérée, à prendre une place plus importante parmi les autres Etats. Elle a considérablement élargi sa représentation diplomatique et a participé de plus en plus activement aux travaux des organisations et conférences internationales 3/.

Chapitre III

REGIME REPRESENTATIF DANS LA REPUBLIQUE DE COREE

A. - Introduction

16. La République souveraine de Corée a été créée et dotée d'une constitution démocratique en 19484 et, comme l'ont indiqué les rapports précédents des Commissions des Nations Unies en Corée, elle s'est attachée au cours des années suivantes à développer la structure démocratique de la nation. Des signes de plus en plus nombreux ont permis de constater, depuis la création de la République, que la population s'imprégnait toujours davantage de l'esprit démocratique malgré de nombreuses difficultés et épreuves, au nombre desquelles il faut compter l'inexpérience du début, l'invasion et la dévastation du pays, les problèmes posés après la guerre par le relèvement et la reconstruction, ainsi que la division du territoire. Le progrès s'est maintenu au cours de l'année écoulée.

17. Conformément à son mandat, la Commission a continué (à partir du 1er janvier 1956 par l'intermédiaire de son comité) à offrir son assistance à la République de Corée pour l'extension du régime représentatif dans le pays. Elle s'est toutefois rendu compte que la République était de plus en plus capable d'agir de façon indépendante quant à son système de gouvernement et à son administration, et elle estime que l'assistance qu'elle pourrait fournir, plus de sept ans après l'établissement de la République, est nettement limitée.

B. - Le pouvoir exécutif

18. Au cours de l'année étudiée, les seuls changements notables constatés dans la situation du pouvoir exécutif, à l'exception de ceux qui se sont produits à la suite des élections, ont été les mesures amor-

cées en vue de la réorganisation du gouvernement (réorganisation qui n'avait pas encore abouti sous forme définitive lors de la rédaction du présent rapport) et deux remaniements ministériels. Le premier remaniement est intervenu le 16 septembre 1955: trois ministres $\frac{5}{}$ ont été remplacés; le second remaniement est intervenu à la suite de l'élection du Président et du Vice-Président le 15 mai 1956: le Président a remplacé six ministres $\frac{6}{}$.

a) Election du Président et du Vice-Président

19. Le principal événement politique de l'année a été l'élection du troisième Président et du quatrième Vice-Président de la République. Les élections ont eu lieu le 15 mai 1956. Elles ont amené la réélection à la présidence de M. Syngman Rhee (parti libéral) pour un troisième mandat et l'élection à la vice-présidence de M. Chang Myun (parti démocrate) qui est le quatrième à occuper ce poste. Le Président et le Vice-Président sont entrés officiellement en fonctions le 15 août 1956.

20. Avant les élections, le Président avait exprimé avec force l'espoir que le Président et le Vice-Président qui seraient élus appartiendraient au même parti et, lorsque les résultats des élections ont été proclamés, il n'a pas dissimulé son regret de voir élus un Président et un Vice-Président appartenant à des partis rivaux, ce qui, a-t-il déclaré, était un fait sans précédent. Toutefois, il a fait, le 25 mai 1956, une déclaration dans laquelle il a exprimé la conviction que le Vice-Président et lui-même seraient en mesure de trouver un terrain d'entente pour collaborer dans l'intérêt de la nation. M.Chang s'est également déclaré prêt à collaborer avec le Président.

^{3/}Voir l'annexe III.

^{4/}La Constitution de la République de Corée a été promulguée le 17 juillet 1948. De premières modifications à la Constitution ont été adoptées par l'Assemblée nationale le 4 juillet 1952 et promulguées le 7 juillet 1952. De nouvelles modifications ont été adoptées le 27 novembre 1954 et promulguées le 29 novembre 1954.

^{5/}Les Ministres du commerce et de l'industrie, des communications et de la justice.

^{6/}Les Ministres de l'intérieur, des finances, de la défense nationale, de la reconstruction, de la santé et des affaires sociales, et de l'éducation nationale.

21. La date des élections 2/2 avait été annoncée le 28 mars 1956 et, du 29 mars au 7 avril 1956, trois candidatures à la présidence et huit candidatures à la vice-présidence ont été déposées. On trouvera ci-dessous les noms des candidats inscrits dans l'ordre où ils figuraient sur les bulletins de vote.

Candidats à la présidence:

M. Cho Pong Am (parti progressiste); M. Shin Ik Hi (parti démocrate); M. Syngman Rhee (parti libéral).

Candidats à la vice-présidence:

M. Chang Myun (parti démocrate); M. Lee Ki Poong (parti libéral); (indépendant); M. Yoon Chi Yung M. Pak Ki Chul (parti progressiste); (parti démocrate Chosun); M. Lee Yoon Yung (indépendant); M. Lee Chong Tae M. Paik Sung Wook (indépendant); M. Lee Bum Suk (indépendant).

22. Le nombre des candidats à la présidence a été réduit à deux par le décès de M. Shin Ik Hi, candidat du parti démocrate, survenu le 5 mai 1956 lors d'une tournée effectuée au cours de sa campagne électorale. M. Pak Ki Chul et M. Lee Chong Tae ont retiré leur candidature à la vice-présidence ⁸/₂.

23. La période comprise entre le 7 avril et le 14 mai 1956 a été consacrée à une intense campagne électorale à laquelle ont pris part tous les grands partis et tous les candidats. Les élections se sont déroulées conformément à la loi relative à l'élection du Président et du Vice-Président et les mesures d'ordre général ont été prises par le Comité central des élections; à l'échelon provincial et local, la conduite des élections a été assurée par les comités électoraux provinciaux, les comités électoraux des circonscriptions électorales et les comités électoraux des bureaux de vote.

24. Les résultats des élections ont été proclamés par l'Assemblée nationale le 22 mai 1956. Sur 9.067.063 voix exprimées pour l'élection à la présidence, M. Syngman Rhee en avait reçu 5.046.437 et était réélu pour un troisième mandat. M. Chang Myun était élu à la vice-présidence, battant son plus proche concurrent, M. Lee Ki Poong, de plus de 200.000 voix. Les résultats officiels des élections figurent à l'annexe IV.

b) Observation des élections par le Comité

25. Le Comité de la Commission des Nations Unies, agissant au nom de cette dernière, a estimé que, conformément à son mandat, il devait observer le déroulement des élections. Après consultation des autres membres de la Commission, il a été décidé qu'étant

donné les circonstances, le Comité serait mieux en mesure de procéder lui-même à l'observation, qui devait s'effectuer sur une base restreinte. Le Gouvernement de la République de Corée a été tenu au courant de ces plans, a accueilli favorablement les mesures envisagées et a proposé sa collaboration. Le Président du Comité central des élections, sur invitation du Comité de la Commission des Nations Unies, a été entendu par ce dernier et a donné des indications sur la procédure suivie.

26. Le Comité de la Commission des Nations Unies disposait de cinq équipes d'observateurs qui se sont trouvées sur les lieux quelques jours avant le 15 mai 1956, le jour même des élections et non deux jours après. L'activité des équipes s'est exercée dans diverses régions de toutes les provinces de la République de Corée (à l'exception de la province insulaire de Cheju-do) ainsi que dans le district spécial de la Ville de Séoul, et le jour même des élections elles avaient établi leurs centres à Séoul, Pusan, Taegu, Kwangju et Samchok. Les équipes ont observé sur place la campagne électorale, l'organisation du scrutin et les procédures de dépouillement.

27. Au cours de leur observation de la campagne électorale, certaines équipes ont entendu dire qu'il y avait des plaintes relatives à des pressions et à des manœuvres d'intimidation, émanant le plus souvent des partis d'opposition et dirigées contre le parti libéral ou plus exactement contre ses partisans. Le Comité n'a pas été à même de procéder à des enquêtes approfondies sur ces plaintes. Il a estimé que les faits allégués n'étaient pas de nature à exercer une influence importante sur les résultats.

28. Sous la réserve que l'observation à laquelle il a procédé a eu une portée limitée, le Comité a jugé d'une façon générale que les élections s'étaient déroulées honnêtement et librement. La campagneélectorale était menée partout et en toute liberté dans les régions où les observateurs se sont rendus; le jour des élections, d'après les constatations des observateurs, a été calme et paisible, et les électeurs votaient librement et dans le secret.

29. Les membres du Comité ont été impressionnés par le grand intérêt que les élections suscitaient et par le fait que les électeurs connaissaient bien les candidats, les questions en jeu et la procédure électorale. Ces circonstances ainsi que la façon dont les élections ont été organisées et conduites ont convaincu le Comité d'une façon générale, comme il l'a déclaré publiquement après la proclamation des résultats, que les élections constituaient un nouvel exemple des progrès encourageants accomplis par la République de Corée dans l'extension du régime représentatif 2/.

30. Le Comité a tenu à ce qu'il fût fait mention de sa satisfaction de la collaboration que lui ont apportée le Gouvernement de la République de Corée, à tous les échelons, et les personnes qui ont participé à la campagne électorale. Comme le Comité l'a fait remarquer à l'époque, c'était là un hommage rendu à l'esprit démocratique qui a présidé aux élections.

I/L'article 56 de la Constitution de la République de Corée stipule:
"Les élections à la présidence et à la vice-présidence auront lieu au
plus tard 30 jours avant l'expiration du mandat du Président et du VicePrésident." Ces mandats expiraient le 15 août 1956.

^{8/}L'article 34 de la loi relative à l'élection du Président et du Vice-Président stipule notamment: "Après qu'une décision a été prise sur les emblèmes, les noms et emblèmes des candidats qui ont retiré leur candidature ou qui sont décédés ne seront pas rayés des bulletins de vote."

^{2/}D'après les chiffres officiels, le nombre de votes émis a été en moyenne de 94,4 pour 100 des électeurs inscrits.

C. - L'Assemblée nationale

31. Ainsi que la Commission l'a indiqué dans ses rapports précédents, la Constitution modifiée prévoit une Assemblée nationale composée de deux chambres: une Chambre des représentants et une Chambre des conseillers. Toutefois, en vertu d'une disposition constitutionnelle transitoire, la Chambre des représentants exerce encore seule pour le moment toutes les fonctions législatives. Le gouvernement a déposé un projet de loi prévoyant des élections à la Chambre des conseillers, mais l'Assemblée nationale n'a pas encore statué sur ce projet de loi malgré plusieurs rappels du Président. Récemment, le parti démocrate a demandé avec insistance qu'une décision intervienne à ce sujet.

32. L'Assemblée nationale actuellement composée d'une seule chambre a continué à jouer son rôle de principal organe démocratique de la République. Comme par le passé, et comme il est naturel dans tout régime démocratique, certains différends ont continué à surgir dans les relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Toutefois, au cours des 12 derniers mois, ces différends ont eu tendance à être moins aigus, ce qui s'explique surtout par la situation prépondérante qu'occupe à l'Assemblée nationale le parti libéral, à la tête duquel se trouve le Président. L'Assemblée nationale a néanmoins fait preuve d'esprit d'indépendance vis-à-vis de l'exécutif et s'est montrée unanimement décidée à défendre toutes les prérogatives que la Constitution lui accorde. Cette attitude de l'Assemblée a provoqué certaines critiques de la part du Président, qui s'est également déclaré hostile à de trop fréquentes interpellations de ses ministres par l'Assemblée.

33. Au sein de l'Assemblée nationale elle-même, le parti libéral a renforcé sa position. Il a réussi, au cours des élections qui ont eu lieu dans l'année, à occuper la présidence de toutes les commissions de l'Assemblée et à faire élire ses candidats au poste de président de l'Assemblée et aux deux postes de vice-président. Néanmoins, la force du parti libéral n'a pas empêché l'opposition de saisir toutes les occasions de retarder les débats et d'embarrasser ou de diviser le parti libéral ou le gouvernement en ayant recours à diverses manœuvres parlementaires.

34. Une partie de l'Assemblée nationale comprenant des membres de l'opposition est toujours en faveur de l'institution d'un régime comportant la responsabilité du cabinet devant le Parlement. Jusqu'à présent, ni le Président ni le parti libéral ne se sont déclarés partisans de l'institution d'un tel régime.

35. A l'Assemblée nationale, conformément à son règlement, l'activité politique continue à s'exercer par l'intermédiaire des groupes de négociation. La position de ces groupes est la suivante:

	\underline{PL}	CASC ¹⁰ /	\underline{PD}	CGCA ¹¹ /	IND	TOTAL
1er sept. 1955 15 mai 1956.		44	35	20	36 11	203 202
31 juil. 1956.			36	20	18	$201^{12/}$

36. L'Assemblée a voté au cours de l'année plusieurs projets de loi importants ainsi qu'un grand nombre d'autres projets de moindre importance et elle a adopté de multiples résolutions sur des questions très diverses. Le nombre de textes législatifs utiles qu'elle a été en mesure d'adopter a été restreint par le grand nombre des questions accessoires ou étrangères aux travaux législatifs, ce qui provient d'un certain manque de rigueur dans le règlement de la Chambre. Divers indices montrent que l'on se rend compte actuellement de certains de ces défauts et que l'on va prendre des mesures pour y remédier.

D. - Structure des partis politiques

37. Au cours de l'année considérée, la structure des partis politiques de la République de Corée a eu tendance à se cristalliser sur la base suivante: d'une part un parti gouvernemental, le parti libéral, d'autre part une minorité d'opposition, dont le parti démocrate est maintenant le principal groupe organisé. Ce dernier parti, formé d'une coalition des anciens membres du parti national démocrate et d'autres forces d'opposition tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Assemblée nationale, a été constitué officiellement le 19 septembre 1955, avec pour chefs feu M. Shin Ik Hi, M. Chough Pyung Ok et M. Chang Myun. Quoique gagnant en force et en influence, le parti démocrate ne rassemble pas encore tous les principaux éléments de l'opposition, qui continue d'une façon générale à souffrir d'un manque d'unité. Le parti libéral a eu également quelques difficultés à conserver sa cohésion et, à la suite des élections présidentielles, il a subi certaines modifications tant dans son organisation que dans ses conceptions.

38. Au cours de l'année, un nouveau parti d'opposition appelé le parti progressiste a été fondé sous la direction de M. Cho Pong Am et de M. Suh Sang Il. Certains groupes politiques sans tendance définie ont essayé de former un parti républicain sous la direction du général Lee Bum Suk, de M. Chang Taek Sang et de M. Pae Un Hui. Ce parti n'avait pas réussi à se faire inscrire lors des élections du 15 mai 1956 et le général Lee Bum Suk s'est présenté comme candidat à la vice-présidence en tant qu'indépendant. D'autres partis et groupes ont été mentionnés dans les rapports précédents.

39. Les élections présidentielles ont permis de constater le renforcement de deux ou trois grands partis et l'affaiblissement correspondant des candidats indépendants ou appartenant à des groupements politiques moins importants. Cet événement a également mis à plus grande épreuve la discipline des partis, mais il semble qu'actuellement on continue à accorder davantage d'importance aux personnalités qu'aux programmes et à la soumission aux partis.

^{10/}L'Association pour la sauvegarde de la Constitution a été dissoute lorsque, le 4 octobre 1955, le parti démocrate a été inscrit avec 33 membres.

^{11/}L'Association pour le gouvernement constitutionnel a été inscrite le 16 décembre 1955 avec 27 membres.

 $[\]frac{12}{\text{Le}}$ nombre des membres de l'Assemblée nationale s'est trouvé réduit à 202 à la suite du décès du représentant Shin Ik Hi (PD) et à 201 à la suite du décès du représentant Chey Soon Joo (PL).

E. - Administration locale

40. Les premières élections qui ont eu lieu dans la République de Corée sous le régime de la loi sur l'autonomie locale se sont déroulées les 25 avril et 10 mai 1952 et ont été observées par la Commission des Nations Unies. La durée du mandat prévu était de quatre ans. La loi a été modifiée deux fois en 195613/. Les secondes élections auxquelles il a été procédé dans l'ensemble du pays sous le régime de la loi modifiée ont eu lieu le 8 août (pour les maires des grandes villes, des villes et des municipalités, ainsi que pour les membres des conseils locaux) et le 13 août 1956 (pour les conseils provinciaux et le Conseil du district spécial de la Ville de Séoul).

41. En raison de leur importance (ces élections étaient les secondes élections de cette nature qui avaient lieu dans la République et les premières depuis que la loi avait été modifiée), le Comité de la Commission des Nations Unies, agissant pour cette dernière, a procédé à l'observation du déroulement des élections de la même façon qu'il l'avait lors des élections présidentielles de mai. A nouveau,

cinq équipes d'observateurs se sont rendues sur place dans diverses parties de la plupart des provinces ainsi qu'à Séoul, pendant la période de la campagne électorale et des élections. Les équipes ont bénéficié de la coopération la plus entière de tous les intéressés. Avant les élections, le Président du Comité central des élections, sur invitation du Comité de la Commission des Nations Unies, a été entendu par ce dernier et a exposé les dispositions prises.

42. Les conclusions que le Comité de la Commission des Nations Unies avait tirées du déroulement des élections de mai au sujet de l'extension du régime représentatif ont été corroborées dans leur ensemble par son observation des élections locales. Le public s'est vivement intéressé aux élections, quoique de façon moins soutenue en général que lors des élections présidentielles et vice-présidentielles. Pendant les élections d'août, les questions locales et les questions de personnes semblent avoir revêtu plus d'importance que l'appartenance à l'un des partis nationaux et les programmes de ces partis. On trouvera à l'annexe V les résultats des élections locales.

Chapitre IV

SITUATION ECONOMIQUE ET ETAT D'AVANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION DANS LA REPUBLIQUE DE COREE

A. - Exposé général de la situation économique et financière

43. Au cours de l'année considérée, les principales difficultés économiques de la République de Corée sont restées sensiblement sans changement, bien que les efforts déployés pour rétablir et améliorer l'économie du pays par le gouvernement lui-même, par l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée et d'autres organismes, ainsi que par les Etats-Unis d'Amérique dont l'assistance a été très généreuse, se soient manifestés d'une façon encourageante dans divers domaines. Il est cependant hors de doute qu'il faudra continuer à faire des efforts équivalents pendant de nombreuses années encore si l'on veut que la situation économique du pays atteigne un niveau suffisant et puisse faire face aux besoins créés par l'accroissement de la population.

44. Le 27 juin 1956, l'Assemblée nationale a approuvé un changement au système budgétaire de la République de Corée, faisant coincider l'exercice financier avec l'année civile. Le gouvernement espère que ce changement permettra d'avoir moins souvent besoin de voter des budgets supplémentaires, comme on a dû fréquemment le faire au cours de ces dernières années, parce que l'aide que l'on peut espèrer recevoir au cours d'une année donnée peut être évaluée plus exactement au début de l'année civile qu'au milieu de l'année précédente.

45. Cependant, ce changement lui-même a rendu nécessaire le vote d'un budget supplémentaire pour la période de juillet à décembre 1956. La proposition faite par le gouvernement à cet effet consistait essentiellement à augmenter de moitié le budget voté pour l'exercice juillet 1955-juin 1956; cette proposition a été adoptée par l'Assemblée nationale le 4 août 1956. Un autre budget supplémentaire avait déjà été adopté le 18 février 1956 pour reviser les premières prévisions budgétaires en tenant compte de la situation réelle et notamment du nouveau taux du change officiel de 500 hwan pour 1 dollar, qui avait été fixé en août 1955. Après l'adoption des deux budgets supplémentaires, le budget pour la période de 18 mois allant de juillet 1955 à décembre 1956 se présente comme suit.14/

Les modifications apportées à la loi ont notamment décidé que les maires des grandes villes (à l'exclusion de Séoul) et ceux des villes et des municipalités seraient élus directement par la population locale au lieu de l'être par les conseils, et ont ramené de quatre à trois ans la durée du mandat des membres des organes locaux autonomes. Ces modifications prorogeaient également le mandat des membres des organes locaux autonomes qui devait prendre fin avant le 15 août 1956, et prévoyaient que les élus dont le mandat nevenait pas à expiration à la date des élections resteraient en fonctions jusqu'à la fin de leur mandat. Près de la moitié des maires des grandes villes et des maires des villes et des municipalités, et environ 2 pour 100 des membres des conseils locaux et des conseils provinciaux sont restés en fonctions et n'ont pas été touchés par les élections. Aux termes de la loi, les gouverneurs des provinces et le maire du district spécial de la Ville de Séoul sont nommés par le Président.

^{14/}Chiffres communiqués par le Bureau du budget de la République de Corée.

•	Recettes	Dépenses
	(<u>Hwan</u>)	(<u>Hwan</u>)
Administration générale		100.063.837.800
Dépenses militaires Prélevé sur le Fonds de contrepartie Recettes diverses	51.200.000.000	109.416.568.800
Totaux	209.480.406.600	209.480.406.600
Budget du relèvement (Fonds de contrepartie)	182.754.310.800	182.754.310.800

a/L'excedent budgétaire de 58,216,568,500 hwan du compte de l'administration générale servira à compenser le déficit budgétaire du compte des dépenses militaires.

46. Divers facteurs continuent d'exercer une pression inflationniste: le financement du déficit budgétaire, les déficits des services publics, les trop grandes facilités de crédit bancaire, les besoins de la reconstruction et du développement, ceux de la défense nationale: toutefois, cette pression est peut-être plus faible qu'au cours des années précédentes, par suite de l'importation de biens de consommation et grâce aux efforts du gouvernement. Au 30 juin 1956, le montant total des billets de banque en circulation était supérieur de 38 pour 100 à ce qu'il était l'année précédente et la masse monétaire totale était supérieure de plus de 50 pour 100. Les prix ont continué à monter, mais, par rapport aux fortes augmentations de l'année précédente, la hausse qui s'est produite au cours de cette année jusqu'au 30 juin 1956 a été de moindre ampleur. Les prix des grains ont augmenté, notamment celui du riz, ce qui continue d'être un motif d'inquiétude, car c'est le seul élément de l'indice général qui ait augmenté de manière sensible de janvier à juin 1956. Dans le secteur privé, le niveau des salaires s'est élevé, mais il reste inférieur à celui des prix.

47. Dans le domaine de la production, le produit national brut en valeur constante à augmenté de près de 5 pour 100 au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1956. En ce qui concerne la production primaire, on évalue à environ 3.500.000 tonnes métriques la récolte totale des principales céréales en 1955-1956; ce chiffre pourra s'accroître légèrement lorsqu'on aura terminé l'exécution de certains projets d'irrigation et d'autres programmes agricoles. On a aussi constaté une certaine augmentation de la production dans le domaine de la sylviculture, de l'élevage, des pêcheries et des produits de la mer. Le développement de l'industrie de la pêche est cependant freiné par l'insuffisance de l'équipement En ce qui concerne la production industrielle et minière, une augmentation s'est manifestée, due en partie à l'accroissement de la production d'énergie et au développement des transports; on signale cette augmentation particulièrement dans le domaine des textiles ainsi que pour d'autres biens de consommation. Pendant la période de 12 mois qui s'est terminée 30 juin 1956, la production de charbon s'est élevée à 1.440.000 tonnes métriques. Le reste de la production minière s'est légèrement accru au cours de la même période. Le redressemnt partiel du marché du tungstène est un signe encourageant. Principalement grâce à l'assistance des Etats-Unis, l'électricité est maintenant produite en quantité presque suffisante; la capacité de production dépasse 100.000 kilowatts

et il est fort possible que, lorsque l'exécution des projets en cours sera terminée, elle atteigne 190.000 kilowatts, chiffre supérieur à celui de l'évaluation actuelle de la demande. Les transports se sont améliorés: on a notamment remis en état ou construit des lignes de chemin de fer, dont certaines ont pour effet de rendre des centres charbonniers plus accessibles. Enfin certains symptômes montrent que l'économie du pays inspire une plus grande confiance aux individus et aux capitalistes privés. Une bourse des valeurs a été ouverte dans le courant de l'année.

48. Les exportations n'ont pas sensiblement augmenté et l'on devra poursuivre les efforts entrepris pour accroître la production et trouver de nouveaux débouchés ainsi que de nouvelles sources de devises étrangères. Toutefois, les exportations prévues de biens de consommation, notamment de textiles, vont se heurter à une forte concurrence sur les marchés étrangers et il ne faut pas s'attendre à une augmentation rapide des exportations. Les importations de produits de base faites pour lutter contre l'inflation, que l'on a mentionnées plus haut, ont maintenu le niveau des importations en augmentation par rapport à l'année précédente. On ne peut dire qu'il y ait aucune chance de mettre fin dans un proche avenir au déficit de la balance commerciale tant que la situation actuelle persistera ef Corée. La réduction de ce déficit dépendra surtout des efforts du gouvernement lui-même et de la meilleure exploitation des ressources du pays que l'on pourra réaliser avec le concours de l'aide étrangère.

49. En s'efforçant de relever et de développer l'économie de la République de Corée, on vise essentiellement, pour le moment, à sauvegarder l'intégrité politique du pays; il est donc évident qu'il faut continuer de veiller à ce que les plans futurs soient fondés sur une base saine qui tienne dûment compte des ressources et des possibilités de la Corée, et en particulier à ce que les efforts destinés à assurer la stabilité économique du pays soient intensifiés. Certains progrès ont été accomplis dans le domaine économique et l'on peut espérer en réaliser d'autres lorsque les projets dont l'exécution doit se terminer en 1957 viendront compléter ceux qui ont déjà été exécutés. Si l'on continue l'assistance financière et technique à la Corée, si l'on exécute un programme raisonnable de stabilisation, si l'on surveille constamment et de façon réaliste les problèmes économiques et si l'on prend des mesures énergiques chaque fois qu'il est nécessaire, on peut espérer que les chances d'avenir de la République de Corée continueront de s'améliorer.

B. - Aide internationale à la République de Corée

50. L'aide à la République de Corée est une œuvre collective internationale à laquelle ont participé le Gouvernement de la République de Corée, le Commandement des forces armées des Nations Unies, les Etats-Unis d'Amérique, l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée et d'autres organismes des Nations Unies comme les institutions spécialisées, ainsi que de nombreuses associations bénévoles. Des accords ont été conclus avec la République de Corée sur l'exécution des programmes et sur leur coordination avec les plans généraux de reconstruction nationale. Les problèmes de coordination n'ont évidemment pas été les plus faciles à résoudre, mais les accords de base ont pu être appliqués dans l'ensemble de manière efficace.

51. Les programmes d'aide ont dû tenir compte de la nécessité de maintenir l'équilibre voulu entre, d'une part, le montant de l'aide affectée au soutien de l'économie de la Corée du Sud par l'importation des matières premières nécessaires à l'industrie et à l'agriculture, ainsi que de certaines marchandises destinées à la vente et, d'autre part, le montant de l'aide affectée à des projets d'investissements à long terme. Il est certain qu'une condition essentielle de la réussite des projets à long terme est l'adoption préalable de mesures propres à maintenir une stabilité économique suffisante. A l'aide de leurs programmes d'importations de soutien, les Etats-Unis ont permis dans une très large mesure d'assurer cette stabilité. en limitant les tendances inflationnistes et en contribuant au maintien des prix à un niveau stable et raisonnable. Ceci a permis à l'Agence des Nations Unies de ne consacrer qu'environ 25 pour 100 de ses fonds aux importations de marchandises indispensables, ce qui est suffisant pour le financement des dépenses de main-d'œuvre et de fournitures en monnaie locale pour l'exécution de ses projets d'investissements, dont l'ampleur a été proportionnellement plus forte.

1. - L'aide des Etats-Unis d'Amérique

52. Les Etats-Unis continuent à fournir une assistance au Gouvernement de la République de Corée au

titre de leur programme de sécurité mutuelle en Extrême-Orient, et leur programme d'aide à la Corée demeure le plus important des programmes d'aide entrepris par les Etats-Unis au profit d'un pays. Après la signature de la Convention d'armistice, les Etats-Unis, qui accordaient déjà une aide importante à la République de Corée, ont mis en application un programme élargi de reconstruction et de relèvement. Ce programme avait pour but d'aider la République de Corée à faire face à ses dépenses militaires locales en lui remettant le produit de la vente de biens destinés à la vente, de relever et de développer l'économie du pays, de réduire les pressions inflationnistes excessives et d'améliorer le fonctionnement des services publics. Le programme actuel porte principalement sur les transports, les communications, l'énergie, l'industrie minière, l'agriculture et certains projets industriels propres à hâter l'accès du pays à l'indépendance économique.

53. Conformément aux principes généraux déjà établis, les Etats-Unis ont continué de fournir leur assistance par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur des questions économiques, créé sous les auspices du Commandement unifié des Nations Unies. Ce bureau exerce un contrôle sur la politique économique et financière d'ensemble dans le cadre de laquelle les programmes sont exécutés et il coordonne l'aide fournie afin de la rendre la plus efficace possible et de l'intégrer le mieux aux ressources de la République de Corée. Actuellement, c'est le Bureau du Coordonnateur qui est principalement chargé de la mise en œuvre du programme d'aide internationale. La coordination des plans et de la mise en œuvre est toujours effectuée par le Comité économique mixte composé d'un représentant du Commandant en chef des forces armées des Nations Unies et d'un représentant de la République de Corée. Le pays continue également à recevoir une assistance par l'intermédiaire de l'Armed Forces Assistance to Korea (AFAK), organisation placée sous l'autorité militaire des Etats-Unis.

54. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, les chiffres relatifs à l'aide économique des Etats-Unis ont été les suivants (en millions de dollars) (15/2):

	Exercice	1954-1955	Exercice	e 1955-1956	
	Investis- sements	Aide autre que les investis-sements	Investis- sements	Aide autre que les investis- sements	
Engagements de programmes Aide reçue	146.464 87.724	108.417 105.173	$109.481 \\ 7.092$	229.422 74.775	
Soldes	58.740	3.244	102.389	$\overline{154.647}$	

^{15/}Les importations au titre des "investissements" comprennent non seulement les investissements mais également certaines fournitures destinées aux chemins de fer. Les importations au titre de l'aide autre que les investissements" consistent principalement en fournitures de matières premières et d'équipement pour l'industrie;

ces deux catégories de marchandises sont destinées à la vente. Les chiffres relatifs à l'aide reçue (jusqu'au 30 juin 1956) ont été communiqués par le Bureau du Coordonnateur des questions économiques, lls indiquent la valeur des marchandises reçues en Corée pendant la période considérée.

55. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, la modification structurale la plus importante a été la suppression, en novembre 1955, de la Section d'assistance civile en Corée, dont les fonctions ont été reprises par le Bureau du Coordonnateur des questions économiques. La Section d'assistance civile en Corée avait été créée dans le cadre du Commandement des forces armées des Nations Unies pour donner des secours d'urgence à la population civile. Elle avait poursuivi son activité après la cessation des hostilités et elle travaillait en étroite collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée, fournissant des avis et une assistance techniques, et contrôlant les fournitures envoyées au titre des secours aux Coréens!6/.

2. - Le programme de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée

56. Conformément à son mandat, la Commission des Nations Unies et son comité ont continué de suivre de près les activités de l'Agence des Nations Unies pour le relevement de la Corée et de se tenir à la disposition de l'Agent général en vue des consultations nécessaires. Au cours des 12 derniers mois, l'Agence a déployé ses activités les plus vitales et les plus constructives depuis sa création, en ce sens qu'elle a pu contribuer utilement à la reconstruction dans la Corée du Sud et à l'affermissement de l'économie du pays dans son ensemble.

57. Le 25 octobre 1955, l'Assemblée générale a adopté la résolution 920 (X) par laquelle elle exprimait sa reconnaissance pour les travaux accomplis par l'Agence et exprimait le désir de voir exécuter aussi rapidement que les disponibilités financières le permettraient les programmes de l'Agence qui avaient été approuvés. L'Agent général (le général John B. Coulter) s'est conformé à cette instruction pendant l'année écoulée. Peu avant l'expiration de son mandat, en mai 1956, l'Agent général a été prié par le Secrétaire général de rester en fonctions pendant 12 mois encore, ce qu'il a accepté. La Commission a été consultée au sujet de cet arrangement.

58. Les membres de la Commission ont visité de nombreux travaux entrepris ou exécutés par l'Agence et sont restés en rapport avec l'Agent général et avec ses représentants pour suivre les progrès réalisés. Le Comité de la Commission des Nations Unies a été consulté au cours de l'année à propos d'un différend qui s'était élevé entre l'Agence et le Gouvernement de la République de Corée au sujet de l'interprétation d'une disposition de la résolution 410 (V) de l'Assemblée générale. qui concernait l'imposition de droits d'importation sur les fournitures reçues au titre des programmes d'assistance de l'Agence. Le Comité a pu contribuer à résoudre le différend en faveur de la politique de l'Assemblée générale concernant l'assistance à la Corée.

59. Dans son rapport à l'Assemblée générale, l'Agent général fera un exposé détaillé de ses opérations, qui ont été soumises à l'approbation du Comité consultatif de l'Agence, à New-York, et au contrôle de la Commission des Nations Unies, sur place, quant à certains aspects politiques.

60. Il peut être utile de donner maintenant un bref aperçu des activités de l'Agence. L'Agence a été créée le 1er décembre 1950. Le montant total des ressources mises à sa disposition s'est élevé approximativement à 146 millions de dollars, dont 139.900.000 dollars de contributions volontaires versées par les gouvernements de 31 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et de 5 Etats non membres comme apport matériel, sur le plan de l'aide et de la reconstruction, à l'appui des principes de sécurité collective qui avaient amené les Nations Unies en Corée, sur le plan militaire, en 1950. La situation actuelle des ressources del'Agence s'établit comme suit: le montant du solde des ressources qui n'ont pas fait l'objet d'engagements est de 6.350.000 dollars, mais divers projets envisagés par l'Agence représentent des dépenses de 4.850.000 dollars, ce qui laisse une réserve pour opérations de 1.500.000 dollars 19/.

a) Investissements

61. Les investissements nouveaux sont un des domaines dans lesquels la contribution de l'Agence a été la plus notable. Comme le pays continue d'être divisé, il a fallu en diversifier l'économie à un certain degré tout en tenant compte de la nécessité de maintenir l'équilibre entre le développement du secteur secondaire et celui du secteur primaire dans un pays principalement agricole. L'Agence s'est spécialement occupée de ce problème, mais ses efforts, qui ont certes donné de bons résultats à maints égards, auraient été loin de porter les mêmes fruits s'il n'y avait eu le programme d'aide directe des Etats-Unis à la République de Corée (voir par. 50 à 55).

62. Comme il a été expliqué dans le rapport précédent, un trait essentiel des opérations de l'Agence est le système de financement autonome tiré du fonds de contrepartie, d'après lequel le produit, en monnaie locale, de la vente des fournitures d'assistance et de relèvement est affecté au paiement des dépenses locales de main-d'œuvre et de matériel afférentes aux projets d'investissements. L'accord qui aété conclu le 31 mai 1954 avec le Gouvernement de la République de Corée et l'arrangement ultérieur concernant ce fonds ont été appliqués de manière satisfaisante. L'Agence a dû veiller à maintenir l'équilibre entre les entrées et les sorties, et à faire en sorte qu'il reste des fonds suffisants lors de la phase finale pour achever les projets entrepris.

b) Autres programmes

63. Comme ses ressources se sont trouvées limitées, l'Agence n'a pas été en mesure d'aller aussi loin

^{16/}La Commission a rendu hommage à l'œuvre accomplie par la Section d'assistance civile en Corée, ainsi qu'aux citoyens de 14 pays qui constituaient le personnel dévoué et compétent de cette section.

^{17/}La résolution 410 (V) est intitulée "Corée; assistance et relèvement".

^{18/}La différence, soit 6.100.000 dollars, provient de recettes diverses, principalement au titre des investissements et de l'application du barème des contributions du personnel.

^{19/}Chiffres arrondis, à la date du 30 juin 1956, fournis par l'Agence.

qu'elle l'aurait voulu dans l'exécution de ses autres programmes d'aide. Elle a dû faire un choix et dans de nombreux cas elle a dû se contenter de mettre en route des programmes ou d'en provoquer l'exécution. Par exemple, il existait pour l'agriculture, secteur de première importance, un projet de programme élaboré sur la base d'un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dont l'exécution aurait exigé environ 300 millions de dollars, ce qui était évidemment bien en dehors des possibilités de l'Agence. Ce secteur a été confié au Bureau du Coordonnateur des questions économiques; l'Agence a cependant exécuté, en coopération avec les autorités locales, un projet modeste mais utile d'irrigation et d'hydraulique fluviale. L'Agence s'est occupée d'autres secteurs primaires de l'économie, comme celui de la pêche: elle a fourni des bateaux de pêche et du matériel, a accordé des prêts de faible montant et a donné une assistance technique. Dans un autre secteur où les besoins sont considérables, celui des forêts, l'Agence a mené à bien un utile programme d'aide et d'assistance technique avant de transférer la charge de ce secteur au Bureau du Coordonnateur des questions économiques en février 1956.

64. Un effort exceptionnel a été fait en faveur de l'industrie charbonnière. L'amélioration considérable de la production de charbon (et d'énergie) au cours des 12 dernièrs mois est due pour beaucoup à l'aide que l'Agence a fournie et qui a absorbé presque 10 pour 100 de ses ressources. L'Agence a reconnu que l'industrie minière en général était un domaine où il était possible et nécessaire de faire beaucoup, notamment en développant l'exploitation des ressources minérales du pays, sur lesquelles on peut compter le plus pour intensifier les échanges commerciaux et obtenir des devises étrangères. L'Agence a apporté une aide considérable pour la recherche des ressources minérales et leur mise en valeur, et elle a installé à Taejon un excellent laboratoire d'analyse des minerais.

65. Dans les très vastes domaines de l'enseignement et de la santé publique, où l'Agence a été guidée par les rapports de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation mondiale de la santé, il a fallu appliquer rigoureusement une politique de choix entre les projets. Dans le domaine de l'enseignement, l'Agence a accompli beaucoup en matière de construction de locaux scolaires et d'équipement des écoles, notamment des écoles techniques, et elle a réalisé complètement d'importants projets particuliers comme celui de l'Ecole de la marine marchande dans l'fle de Yong-do près de Pusan et l'installation d'une imprimerie de manuels scolaires à Séoul.

c) Programmes communs

66. Dans le domaine de la santé publique, en particulier, l'Agence a appliqué une utile méthode qui consistait à entreprendre des programmes mixtes avec la participation de gouvernements qui apportent une aide à l'Agence et celle du Gouvernement de la République de Corée. La remise en état de l'Ecole de médecine et de l'Hôpital-école de Taegu a été entreprise par l'Agence avec la coopération du Gouvernement suisse, qui a fourni primitivement une équipe de 14 experts, laquelle continue actuellement ses travaux avec un effectif réduit. L'Agence, le Gouvernement de la République de Corée et les Gouvernements du Danemark, de la Norvège et de la Suède ont entrepris en commun l'installation d'un centre médical national moderne à Séoul. L'Agence a créé et pourvu de matériel le Centre de rééducation de Tongnae, destiné aux invalides (notamment aux anciens combattants), et elle a obtenu pour ce projet la collaboration enthousiaste du Gouvernement de la République de Corée.

67. L'Agence a également fait beaucoup dans le domaine de l'habitation en faisant appliquer de nouvelles et de meilleures méthodes de construction, et ses efforts ont servi d'exemple au Gouvernement de la République de Corée, à l'armée et aux organismes bénévoles

d) Organismes bénévoles

68. Plus de 50 organismes non gouvernementaux ont contribué activement au bien-être et au relèvement de la Corée du Sud; l'action de soutien dont l'Agence les a fait bénéficier et la coordination qu'elle a assurée à certains égards ont été avantageuses tant pour l'Agence que pour ces organismes, dont un grand nombre exercent leurs activités depuis longtemps déjà au sein de la collectivité coréenne. La plupart de ces organismes sont en contact les uns avec les autres par leur affiliation à l'Association coréenne des organismes bénévoles (KAVA), avec laquelle l'Agence est en liaison étroite. De cette façon, l'Agence a pu octroyer des subventions, fournir de l'équipement et des matériaux de construction et, d'une manière générale, satisfaire à des besoins qui auraient pu être négligés. Le contrôle nécessaire a été exercé et les résultats obtenus ont été heureux dans tous les domaines.

e) Assistance technique

69. L'assistance technique est une des formes d'aide qui ont donné les résultats les plus fructueux. Avant même que l'Agence entreprît elle-même ses opérations sur place, elle a pu, par l'intermédiaire du Commandement des forces armées des Nations Unies, contribuer à aider les organismes d'assistance déjà en action en recrutant des experts dans des domaines très variés comme ceux de la santé publique, l'enseignement, l'industrie minière, l'administration publique, etc. Cette activité est restée un élément important du programme de l'Agence et a contribué fort utilement aux programmes de la Section d'assistance civile en Corée (jusqu'à sa disparition), du Bureau du Coordonnateur des questions économiques et du Gouvernement de la République de Corée. En tout, l'Agence a envoyé 147 experts.

f) Plans de l'Agence pour l'avenir

70. L'Agent général a discuté avec le Comité de la Commission des Nations Unies les plans qu'il a présentés au Comité consultatif à New-York en vue de l'achèvement des programmes de l'Agence dans la limite des ressources disponibles. La Commission, qui n'a pas compétence en ce qui concerne les opérations proprement dites, estime que ces plans, de son point de vue, sont bien conçus. Ils comportent les

dispositions nécessaires en vue d'un important ralentissement des activités de l'Agence et d'une forte réduction de son personnel à la fin de 1956. En ce qui concerne les activités nouvelles, la charge des divers secteurs a été transférée au Bureau du Coordonnateur des questions économiques en février 1956. Les dernières activités de l'Agence en matière de construction prendront fin dans les 18 mois à venir; ces activités comportent notamment des projets d'investissements à long terme comme la construction d'une fabrique de ciment et d'une fabrique de verre plat. Dans certains cas, les activités d'assistance technique de l'Agence se poursuivront pendant plus longtemps, par exemple en ce qui concerne l'industrie minière: dans d'autres cas, elles seront assurées par les gouvernements qui contribuent directement aux opérations, par exemple par les gouvernements des pays scandinaves pour le centre médical national.

71. La Commission estime que l'Agence a fourni une contribution impressionnante au programme commun d'assistance des Nations Unies à la Corée du Sud. Elle a prouvé de façon tangible non seulement que les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont disposés, après avoir rempli les obligations qu'ils ont assumées en matière militaire, à assumer d'autres obligations également importantes en matière d'assistance, mais aussi que l'aide des Nations Unies fournie avec ampleur dans une région où les besoins étaient particulièrement grands a pu porter fruit. La Commission croit en outre que la bonne volonté ainsi suscitée et les résultats positifs obtenus sur le plan pratique continueront d'exercer leurs effets pendant longtemps. La haute estime dont l'Agence bénéficie non seulement auprès du Gouvernement de la République de Corée, mais dans tous les milieux de la population, est la meilleure preuve de sa réussite.

72. La Commission n'ignore pas que l'on a signalé des erreurs commises dans les opérations de l'Agence et qu'il y a eu certains cas où l'on a fait des dépenses inconsidérées, surtout en raison d'une évaluation peu réaliste des besoins et des possibilités du pays. Toutefois, la Commission a pu se rendre compte, étant sur place, des difficultés pratiques auxquelles se heurtaient les opérations de l'Agence. Parmi ces difficultés, on peut signaler la situation instable du pays pendant la période initiale, les problèmes énormes que posait la coordination des activités de nombreux organismes tant civils que militaires, la connaissance insuffisante des conditions et des attitudes locales, le temps qu'il a fallu pour recruter le personnel, les contretemps survenus dans l'exécution des contrats. Les membres de la Commission ont constaté que l'Agent général et les membres de son personnel discutaient avec franchise et objectivité les difficultés et les insuffisances, et qu'ils se sont montrés prêts à prendre, avec les personnes intéressées, des mesures positives pour améliorer la situation.

3. - Aide fournie par d'autres institutions des Nations Unies

73. C'est surtout par l'intermédiaire de l'Agence, comme on vient de l'indiquer, que les Nations Unies ont fourni une assistance à la République de Corée.

D'autres institutions des Nations Unies ont cependant participé à cet effort.

74. L'UNESCO a aidé la République de Corée de diverses manières. En 1950, après le déclenchement des hostilités, elle a ouvert un crédit de 100,000 dollars pour l'assistance à la Corée; cette somme a été consacrée à l'excellente imprimerie de manuels scolaires de Séoul. En 1953, l'UNESCO a fait établir par une équipe de spécialistes des questions d'enseignement un rapport complet sur la reconstitution du système d'enseignement en Corée. Elle a également accordé plusieurs bourses de perfectionnement à des Coréens pour leur permettre de poursuivre leurs études à l'étranger. L'UNESCO aide actuellement la Corée de deux façons. D'une part, elle a lancé un programme de bons d'entraide, dont l'exécution est confiée au personnel de l'Agence, et qui permet de fournir une grande quantité de matériel d'enseignement et de livres aux écoles, aux orphelinats et à divers établissements. D'autre part, conformément aux recommandations de l'équipe de spécialistes qu'elle avait envoyée en Corée en 1953, l'UNESCO s'est associée à l'Agence pour exécuter, à Suwon, un projet relatif à l'éducation de base.

75. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a également mis en œuvre certains programmes modestes mais fort utiles dans la République de Corée. Le plus important de ces programmes a été la fourniture de lait en poudre pour les enfants - 1.500.000 enfants environ âgés de 2 à 10 ans - avec la coopération des autorités coréennes. Un autre des programmes du Fonds comportait l'organisation de cours de formation de sages-femmes, avec la co-opération du Ministère de la santé publique et de l'American Korean Foundation.

76. Le Bureau de l'assistance technique des Nations Unies, à New-York, n'a pas joué jusqu'à présent un rôle très important pour ce qui est de l'assistance à la République de Corée. Cependant, son programme de 1956 a prévu l'octroi de 19 bourses d'études supérieures dans divers domaines. Le représentant du BAT en Extrême-Orient s'est rendu à Séoul en mars.

77. Bien qu'elle n'ait entrepris directement aucun programme dans la République de Corée, l'OMS s'intéresse aux progrès réalisés dans le domaine de la santé publique. Le Directeur du Bureau régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est s'est rendu en Corée. Comme on l'a signalé plus haut, la FAO a déjà établi un rapport sur les besoins de la République dans le secteur agricole et le fonctionnaire qui dirige le Service de la nutrition au Bureau régional de la FAO s'est rendu en Corée. Une équipe envoyée par le Fonds monétaire international a également visité la République de Corée et a étudié des questions relevant de sa compétence. En juin 1956, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a effectué un voyage d'information à Séoul.

Perspectives d'avenir

78. La réduction prévue des activités de l'Agence laissera sans doute des vides que les institutions

spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies pourront peut-être combler de plus en plus. Il est possible que le relèvement et la reconstruction posent à l'avenir, pour la République de Corée, des problèmes moins urgents que ceux du développement économique normal et du relèvement des niveaux de vie. De larges possibilités s'offriront encore pour des projets précis sous les auspices des Nations Unies (comme par exemple le centre médical des pays scandinaves) et pour des programmes particuliers comme ceux du FISE. Le Gouvernement de la République de Corée sera heureux que les Nations Unies continuent ainsi à lui manifester intérêt et à lui prêter appui. D'autre part, l'assistance relative aux plans de base du développement économique pourra sans doute être fournie à l'avenir par une commission, la CEAEO par exemple.

79. Il est possible que, pour certains projets qui ont été entrepris par l'Agence, le soin de continuer à fournir une aide soit confié à d'autres institutions. Il pourrait en être ainsi pour le Centre d'éducation de base de Suwon, l'Institut des langues étrangères et le programme des bons d'entraide (à l'UNESCO), le Centre de rééducation de Tongnae et peut-être l'Hôpital de Taegu (à l'OMS). Dans l'établissement de plans pour l'avenir, il conviendrait aussi de ne pas oublier le rôle que les organismes bénévoles pourront encore jouer.

80. Il est un domaine qui continuera d'offrir de larges possibilités: celui de l'assistance technique. Il faut s'attendre à ce que les besoins en cette matière demeurent considérables pendant des années. Cette assistance pourra être coordonnée, sur le plan des institutions des Nations Unies, par le Bureau de l'assistance technique.

81. En raison du rôle primordial que les Nations Unies ont joué dans la constitution, puis dans la défense de la République de Corée, de grandes responsabilités continuent de s'imposer à elles en matière d'assistance, en face de besoins qui restent considérables, et elles ne peuvent le méconnaître.

* *

Le présent rapport est transmis au Secrétaire général pour être présenté à l'Assemblée générale lors de sa onzième session ordinaire conformément aux dispositions de l'alinéa <u>c</u> du paragraphe 2 de la résolution 376 (V) de l'Assemblée générale, en date du 7 octobre 1950.

La Commission tient à exprimer sa satisfaction des services que le Secrétariat a rendus pendant l'année.

Fait au siège de la Commission, à Séoul (Corée), le vingt-quatre août mil neuf cent cinquante-six.

(Signé)

H. MARSHALL, <u>Australie</u> Chili²⁰

O. H. MALIK, <u>Pakistan</u>
A. D. VAS NUNES, <u>Pays-Bas^{21/}</u>
T. G. de CASTRO, <u>Philippines</u>
Jotisi DEVAKUL, <u>Thailande</u>
Kamil IDIL, Turquie

Lesquels ont signé en présence du <u>Secrétaire principal</u>

(Signé) Dantas de BRITO

^{20/}Le représentant du Chili était absent de Corée lors de la signature du rapport.

^{21/}Le représentant des Pays-Bas était absent de Corée lors de la signature du rapport, mais il a fait savoir au Secrétaire général par la suite qu'il en approuvait la teneur et il a apposé sa signature.

ANNEXES

Liste des délégations à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et des membres du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

A. - Délégations à la Commission

1. - Liste des délégations

AUSTRALIE

Représentants

M. E. R. Walker²², ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire;

M. Harold Marshall23/.

Représentants suppléants

M. John H. Brook 24/;

M. Hugh A. Dunn²⁵/;

M. Charles R. Ashwin²⁶/.

CHILI

Représentant

M. Gonzalo Montt, ambassadeur.

PAKISTAN

Représentant

M. O. H. Malik, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

PAYS-BAS

Représentants

M. O. Reuchlin, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire;

M. A. D. Vas Nunes²⁷.

PHILIPPINES

Représentants

M. Maximino G. Bueno²⁸/, ministre plénipotentiaire;

M. Thomas G. de Castro²⁹, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

THAILANDE

Représentants

Le prince Pridi Debyabongs Devakula 30, ancien ministre des affaires étrangères;

M. Chitti Sucharitakul 31/, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

Représentant suppléant

M. Jotisi Devakul32/.

Assistant

M. Prayud Nawongs 33/.

TURQUIE

Représentants

M. Tevfik K. Kemahli³⁴, ministre plénipotentiaire; M. Kamil Idil³⁵.

2. - Liste des présidents successifs

i) Présidents de la Commission

Conformément au règlement intérieur, la présidence de la Commission a été assurée dans l'ordre indiqué ci-après, jusqu'au jour où la Commission s'est ajournée <u>sine die</u> après la constitution de son comité, le ler janvier 1956:

1955

Septembre

Le prince Pridi Debyabongs Devakula, <u>Thaflande</u>; Octobre

M. Harold Marshall, Australie 36/:

Novembre

M. Gonzalo Montt, Chili;

Décembre

M. Maximino G. Bueno, Philippines 37/.

Lorsque la Commission s'est réunie à nouveau le 23 août 1956 pour approuver et signer le rapport, la présidence a été assurée par le représentant de la Thailande.

^{22/}Jusqu'au 28 septembre 1955.

^{23/}A partir du 29 septembre 1955.

^{24/}Jusqu'au 21 juin 1956.

^{25/}Du 22 juin au 18 juillet 1956.

^{26/}A partir du 19 juillet 1956.

^{27/}Nommé le 1er août 1956 pour remplacer M. Reuchlin pendant la durée du congé de ce dernier.

^{28/}Jusqu'au 27 février 1956.

^{29/}A partir du 28 février 1956.

^{30/}Jusqu'au 12 janvier 1956.

^{31/}A partir du 13 janvier 1956. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire actuellement ambassadeur aux Philippines.

^{32/}Nommé le 20 décembre 1955.

^{33/}Jusqu'au 19 janvier 1956.

^{34/}Jusqu'au 13 février 1956.

^{35/}Nommé le 14 février 1956.

^{36/}Le représentant de l'Australie a pris la présidence en l'absence du représentant de la Turquie.

^{37/}Le représentant des Philippines a pris la présidence en l'absence des représentants des Pays-Bas et du Pakistan.

ii) Présidents du Comité de l'UNCURK38/ 1956

Janvier

Le prince Pridi Debyabongs Devakula, <u>Thailande</u>; M. Jotisi Devakul, <u>Thailande</u>³⁹/;

Février

M. Harold Marshall, <u>Australie</u> 40/;

M. Tomas G. de Castro, Philippines; Avril

M. Jotisi Devakul, Thailande;

M. Kamil Idil, Turquie;

Juin

M. Harold Marshall, <u>Australie;</u>
Juillet

M. Tomas G. de Castro, Philippines;

M. Jotisi Devakul, Thailande.

B. - Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Secrétaire principal

M. John P. Gaillard (jusqu'au 5 décembre 1955); M. Dantas de Brito (à partir du 6 décembre 1955).

Fonctionnaires chargés des questions politiques

M. Irshad H. Baqai (jusqu'au 3 février 1956);

M. Ali Nekunam (à partir du 28 février 1956).

Fonctionnaires chargés des services administratifs

M. Julien W. Denys (jusqu'au 15 avril 1956);

M. Fred Babinowich (à partir du 16 avril 1956).

Secrétaires

M. Domingo Sueiras (jusqu'au 29 juin 1956);

M. William G. Nixey;

M. Robert Bruce (du 27 octobre 1955 au 30 décembre 1955):

M. James D. P. Whyte (à partir du 11 mai 1956).

Groupe des télécommunications

Opérateurs de radio principaux du service mobile:

M. Einar Michalsen

Opérateurs de radio:

M. Joseph Anzarut;

M. Noubar Pechtimaldjian (jusqu'au 3 janvier 1956);

M. Valiyampath P. Menon (à partir du 6 janvier

Section coréenne de traduction et d'interprétation

M. Kim Yoon Yul (chef);

M. Kye Kwang Kil.

Assistant chargé des questions administratives M. Chun Ki Poong.

C. - Organisation

Les délégations des Etats membres du Comité de la Commission des Nations Unies et le secrétariat sont établis à Séoul.

Le Commandement des forces armées des Nations Unies continue d'apporter son aide matérielle.

La tâche de la Commission et du Comité a été beaucoup facilitée par l'officier de liaison que la République de Corée a mis à leur disposition.

II. - Gouvernement de la République de Corée

A. - Pouvoir exécutif

Président de la République

M. Syngman Rhee

Elu par l'Assemblée nationale le 20 juillet 1948. Entré en fonctions le 15 août 1948. Réélu au suffrage direct le 5 août 1952. Entré en fonctions le 15 août 1952. Réélu au suffrage direct le 15 mai 1956. Entré en fonctions le 15 août 1956.

38/Les articles du reglement intérieur du Comité qui se rapportent à la présidence sont conçus comme suit:

"Art. 12, - La présidence du Comité sera assurée à tour de rôle, pendant une période d'un mois, par les représentants des Etats membres du Comité, dans l'ordre alphabétique anglais des noms des pays qu'ils représentent. Le premier président sera désigné par tirage au sort. Si un représentant suppléant remplace un représentant qui ne réside pas en Corée, il sera habilité à assurer la présidence."

"Art. 13. - Au cas où le Président ne serait pas en mesure de

"Art, 13, - Au cas où le Président ne serait pas en mesure de remplir ses fonctions, le représentant à qui la présidence reviendrait au cours du mois sulvant conformément à l'article 12 ferait office de président."

1-----

39/M. Jotisi Devakul a pris la présidence après le départ du prince Pridi Debyabongs Devakula.

 $\underline{40}/Le$ représentant de l'Australie a assuré la présidence en l'absence du représentant de la Turquie.

Vice-Président de la République

M. Ham Tae Yung

Elu au suffrage direct le 5 août 1952. Entré en fonctions le 15 août 1952.

M. Chang Myun

Elu au suffrage direct le 15 mai 1956. Entré en fonctions le 15 août 1956.

Ministre par intérim des affaires étrangères

M. Cho Chung Whan

Nommé Ministre par intérim des affaires étrangères le 30 juillet 1955.

Ministre de l'intérieur

M. Kim Kyung Kun

Nommé le 23 avril 1955. Démissionnaire le 21 mai 1956.

M. Lee Ik Hung

Nommé 22 mai 1956.

Ministre des finances

M. Kim Hyun Chul

Nommé le 11 juillet 1955. Démissionnaire le 26 mai 1956.

M. In Tae Sik

Nommé le 26 mai 1956.

Ministre de la justice

M. Cho Yong Soon

Nommé le 30 juin 1954. Démissionnaire le 16 septembre 1955.

M. Lee Ho

Nommé le 16 septembre 1955.

Ministre de la défense nationale

M. Sohn Won Il

Nommé le 30 juin 1953. Démissionnaire le 26 mai 1956.

M. Kim Yong Woo

Nommé le 26 mai 1956.

Ministre de l'éducation nationale

M. Lee Sun Keun

Nommé le 21 avril 1954. Démissionnaire le 5 juin 1956.

M. Choe Kyu Nam

Nommé le 8 juin 1956.

Ministre de la reconstruction

M. Yoo Wan Chang

Nommé le 16 février 1955. Démissionnaire le 26 mai 1956.

M. Kim Hyun Chul

Nommé le 26 mai 1956.

Ministre de l'agriculture et des forêts

M. Chung Nak Hoon

Nommé le 30 août 1955. Démissionnaire le 17 novembre 1955.

Ministre du commerce et de l'industrie

M. Kang Sung Tae

Nommé le 5 juillet 1954. Démissionnaire le 16 septembre 1955.

Ministre du commerce et de l'industrie (suite)

M. Kim Il Hwan

Nommé le 16 septembre 1955.

Ministre de la santé publique et des affaires sociales

M. Choi Jai Yoo

Nommé le 16 février 1955. Démissionnaire le 26 mai 1956.

M. Chung Joon Mo

Nommé le 26 mai 1956.

Ministre des transports

M. Lee Jong Lim

Nommé le 10 février 1954.

Ministre des communications

M. Lee Kwang

Nommé le 30 juin 1954. Démissionnaire le 16 septembre 1955.

M. Lee Eung Joon

Nommé le 16 septembre 1955.

B. - Assemblée nationale

Président

M. Lee Ki Poong

Elu le 9 juin 1954. Réélu le 8 juin 1956.

Vice-Présidents

M. Kwak Sang Hoon

Elu le 9 juin 1954. Est resté en fonctions jusqu'au 8 juin 1956.

M. Hwang Sung Soo

Elu le 8 juin 1956 en remplacement de M. Kwak Sang Hoon.

M. Cho Kyung Kyoo

Elu le 2 mars 1955. Réélu le 8 juin 1956.

III. - Relations internationales de la République de Corée

A. - Représentation diplomatique de la République de Corée

La République de Corée a établi une représentation diplomatique à l'étranger par les services suivants:

Washington.AmbassadeTaipeh.AmbassadeLondres.LégationParis.LégationSaïgon.LégationManille.LégationTokyo.Mission

Hong-kong.....

San-Francisco.....

Los Angeles.....

New-York Observateur auprès de l'Organisation des

Nations Unies Consulat général Consulat général Consulat général Consulat général

Honolulu Consulat général Sydney Consulat général Bonn Consulat général

En outre, la République de Corée et la Turquie ont annoncé, le 8 mars 1956, la conclusion d'un accord pour l'établissement d'une représentation diplomatique.

B. - Admission de la République de Corée à des organisations internationales et adhésion à des traités internationaux

Organisations ou traités	Dates d'admission ou d'adhésion
Organisation mondiale de la santé (OMS)	17 août 1949
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	14 juin 1950 11 novembre 1952
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agri- culture (FAO)	31 décembre 1952
Union internationale des télécommunications (UIT) Union postale universelle (UPU)	28 décembre 1954 28 décembre 1954
Fonds monétaire international (Fonds)	27 août 1955
Banque internationale pour la reconstruction et le dévelop- pement (Banque)	27 août 1955
Organisation météorologique mondiale (OMM)	16 mars 1956
(CEAEO)	20 octobre 1954
Office international des épizooties (OIE)	18 novembre 1953 21 novembre 1953
Statuts et règlement du Comité consultatif international du	
coton (CCIC)	1er mars 1954 11 septembre 1954

La République de Corée a présenté une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

C. - Principales conférences auxquelles la République de Corée a participé

Au cours de l'année écoulée, la République de Corée s'est fait représenter aux principales conférences internationales dont la liste est donnée ci-après:

Dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies - observateur (New-York);

Dixième session de l'Assemblée de l'OACI (Caracas);

Dixième réunion annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds et du Conseil des gouverneurs de la Banque (Istanbul);

Sixième session du Conseil indo-pacifique des pêches (Tokyo);

Conférence régionale des représentants des commissions nationales pour l'UNESCO en Asie (Tokyo);

Douzième session de la CEAEO (Bangalore).

En outre, la République de Corée a envoyé des représentants à 11 autres conférences, colloques et groupes de travail qui se sont réunis pendant l'année sous les auspices de l'OMS, de la FAO, de l'OACI, de l'UNESCO et de la CEAEO.

IV. – Résultats officiels des élections à la présidence et à la vice-présidence de la République de Corée (15 mai 1956) 41

A. - Résultats de l'élection à la présidence

District spécial de la Ville de Séoul et provinces	Cho Pong Am	Syngman Rhee
Séoul	119,129	205, 253
Kyunggi-do	180.150	607.757
Choongchung Pukto	57.026	353.201
Choongehung Namdo	157.973	530,531
Cholla Pukto	281.068	424.674
Cholla Namdo	286.787	741.623
Kyungsang Pukto	501.917	621.530
Kyungsang Namdo	502.507	830.492
Kangwon-do	65.270	644,693
Cheju-do	11.981	86.683
Totaux	2.163.808	5.046.437

B. - Résultats de l'élection à la vice-présidence

District spécial de la Ville de Séoul et provinces	Chang M	T 0 0 17 T)	Voor C V	Too W W	Doile C W	T 00 17 6
de beour et provinces	Chang M.	Lee K.P.	Yoon C.Y.	Lee Y.Y.	Paik S. W.	Lee B.S.
Séoul	451.037	95.454	12.445)	2,285	3, 802	21.530
Kyunggi-do	450.140	424.104	40.720	6.768	25,216	55.621
Choongchung Pukto	159.310	245.218	14.411	1.847	24,727	28.264
Choongchung Namdo	374.209	364.750	29.054	4.675	32.895	51.589
Cholla Pukto	428.410	338.283	25.430	2.738	15.596	28.954
Cholla Namdo	529.341	549.279	25.979	3, 294	70.628	33.890
Kyungsang Pukto	715.342	475.754	38.188	5.303	40.544	41.037
Kyungsang Namdo	778.903	623,409	38.288	4.575	7.899	30.264
Kangwon-do	103.493	611.704	14.046	3.225	7.052	23.612
Cheju-do	22.469	77.547	2.717	216	2.196	2.818
Totaux	4.012.654	3,805,502	241.278	34. 926	230,555	317.579

V. Renseignements statistiques sur les élections organisées en vertu de la loi sur l'autonomie locale 41

A. - Elections de maires dans les grandes villes, les villes et les municipalités (8 août 1956)

	Nombre de grandes villes, de villes et de municipali- tés où les élections	Nombre <u>de</u> candidats	Partis et organisations politiques auxquels appartenaient les candidats élus						
Provinces	ont eu lieu	inscrits	PL	PD	SN	AC	DIV.	IND.	
Kyunggi-do	110	337	46	1	_	1	-	62	
Choongchung Pukto	47	148	46	_	-	_	-	1	
Choongchung Namdo	. 86	296	16	3	-	1	-	66	
Cholla Pukto	47	184	31	1	-	_	-	15	
Cholla Namdo	47	162	28	1	-	-	_	18	
Kyungsang Pukto	103	335	47	4	3	-	1	48	
Kyungsang Namdo		285	25	_	3	1	-	42	
Kangwon-do		159	48	_	1	-	-	14	
Cheju-do	<u>6</u>	17	5		_	_	_	1	
Totaux	580	1.923	292	10	7	3	1	267	

Abréviations: PL (parti libéral);

DIV. (divers);

AC (Association de cultivateurs);

SN (Société nationale);

PD (parti democrate);

IND. (indépendants).

 $[\]overline{41/}_{\mbox{Renseignements}}$ communiqués par le Ministère de l'intérieur.

B. - Elections aux conseils locaux des grandes villes, des villes et des municipalités (8 août 1956)

	Nombre de grandes villes, de villes et de municipali- tés où les élections	Nombre de	Nombre <u>de</u> candidats	Partis et organisations politiques auxquels appartenaient les candidats élus					
Provinces	ont eu lieu	sièges	inscrits	PL	PD	SN	AC	DIV.	IND.
Kyunggi-do	. 195	2.245	3, 276	1.586	50	30	8	13	558
Choongchung Pukto	. 107	1.231	1.813	1.185	16	-	-	-	30
Choongchung Namdo	. 171	2.003	3.187	879	67	23	4	2	1,026
Cholla Pukto		1,926	3.465	1.272	61	4	1	9	579
Cholla Namdo		2.747	4.651	2.115	71	13	2	7	539
Kyungsang Pukto	. 248	2.893	4.833	1.872	48	47	_	6	918
Kyungsang Namdo	. 237	2.749	4.482	1.557	25	60	5	4	1,095
Kangwon-do		1,003	1.546	900	4	15	-	3	81
Cheju-do		164	271	124	_	14		_	26
Totau	1.458	16.961	27.524	11.490	342	206	20	44	4.852

Abréviations: PL (parti libéral);

SN (Société nationale);

DIV. (divers);

AC (Association de cultivateurs);

PD (parti démocrate); IND. (indépendants).

C. - Elections au Conseil du district spécial de la Ville de Séoul et aux conseils provinciaux (13 août 1956)

	Nombre de	Nombre de candidats		Partis et organisations politiques auxquels appartenaient les candidats élus					
Séoul et provinces	sièges	inscrits	PL	PD	SN	AC	DIV.	IND.	TOTAL
Séoul	47	302	1	40		1		5	47
Kyunggi-do	4 5	183	14	22	1	_	-	8	45
Choongchung Pukto	30	98	29	_	_	_	-	1	30
Choongchung Namdo	45	124	27	6	_	_	-	12	45
Cholla Pukto	44	168	22	.6	_	_	- '	16	44
Cholla Namdo	58	236	47	10	_	_	-	1	58
Kyungsang Pukto	61	211	40	7	1	-	-	13	61
Kyungsang Namdo	67	258	21	6	4	-	-	36	67
Kangwon-do	2 5	87	23	1	_	-	_	1	25
Cheju-do	15	35	15	-	_	_	-	-	15
Totaux	437	1,701	239	98	6	$\overline{1}$	_	93	437

Abréviations: PL (parti libéral);

DIV. (divers);

AC (Association de cultivateurs);

SN (Société nationale); P

PD (parti démocrate);

IND. (indépendants).